





# II. LES RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT-E

### LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTUDIANT-E D'ASSURER SA FORMATION UNIVERSITAIRE

#### **INVESTISSEMENT**

Pour pouvoir s'épanouir dans sa vie universitaire, l'étudiant-e doit prendre conscience de ses forces et de ses faiblesses et faire un bilan de ses attentes dès le début de l'année universitaire. Il a aussi la responsabilité de développer son intérêt pour ses études et de s'orienter vers le service et l'aide appropriés fournis par l'UM6P.

Une vie universitaire épanouie requiert de l'étudiant-e l'autodiscipline, l'assiduité, l'autonomie, le sens de l'organisation, la prise de notes et le travail personnel.

2 autin Residence 2 Estidence 2

Par ailleurs, l'étudiant-e pourra être appelé à évaluer chaque enseignement qu'il a suivi. Un questionnaire en ligne anonymisé, lui sera proposé dans un souci d'amélioration continue de la qualité.

Il/Elle est aussi appelé-e à élaborer son projet professionnel et découvrir le domaine d'activité et les métiers qui l'intéressent, notamment par le biais des ressources mises à sa disposition : enseignants, SOLE, SAC, SCALES, Career Center et les rencontres avec les professionnels.

#### STAGE

Tout stage effectué par l'étudiant-e lors de son cursus universitaire doit faire l'objet d'une convention de stage visée par le Career Center. La définition de l'objet, les modalités d'encadrement et les règles relatives aux éventuelles gratifications sont à prévoir dans la convention de stage. L'établissement de l'étudiant-e désigne l'enseignant référent parmi les membres des équipes pédagogiques. Celui-ci est responsable du suivi pédagogique du stage. L'étudiant-e durant son stage est le représentant de l'UM6P et se doit en ce sens de garder un comportement exemplaire à tout moment.



#### AMÉLIORATION DU NIVEAU DE LANGUE

La communication en langues étrangères est une compétence clé et l'UM6P met l'accent dans ses programmes sur le développement du niveau de langue de ses étudiants-es. Le niveau de langues française et anglaise est évalué à l'arrivée de l'étudiant-e, un objectif de niveau à la diplomation lui est fixé (B2, B2+, C1 ou C1+) selon les programmes.

Un accompagnement personnalisé du Language Lab est proposé à l'étudiant-e tout au long de son cursus scolaire via des fast tracks. La présence aux cours de langue est obligatoire. Des tests de niveaux de langues sont effectués chaque année, avec un suivi semestriel par les professeurs, afin de vérifier les progrès réalisés lors des délibérations semestrielles.

L'étudiant-e est tenu d'atteindre son objectif à la fin de sa formation. Le cas échéant, il se verra reporter sa diplomation.

### PARTICIPATION À LA VIE PARA-UNIVERSITAIRE

Il est fortement recommandé aux étudiants de participer à la vie para universitaire de l'UM6P. en participant aux compétitions sportives, en menant des actions caritatives ou citoyennes. en organisant des manifestations artistiques ou festives, leur permettant de poursuivre des études dans des conditions et un cadre épanouissants, tout en développant d'autres compétences (organisation, leadership, etc.). Toutes les actions associatives mises en œuvre par les étudiants ne peuvent être organisées sans un accord et un encadrement du service SOLE, du SAC, du SCALES ou du pôle sport de l'UM6P et des structures spécifiques à chaque établissement. Par ailleurs, l'UM6P se réserve le droit de suspendre toute forme de réunion, notamment en cas de non-respect des règles de vie, d'atteinte à l'hygiène et/ou à la sécurité.

Divers clubs associatifs et structures support encouragent l'étudiant-e à développer ses aptitudes ou à concrétiser des projets, qu'ils concernent l'entrepreneuriat, le tutorat ou l'engagement citoyen auprès de la communauté. L'UM6P soutient des initiatives couvrant des champs très divers : culture, musique, éducation, santé, technologie, sport, recherche...

# LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTUDIANT-E DE RESPECTER LES RÈGLES PÉDAGOGIQUES DE L'UM6P

Les obligations pédagogiques sont détaillées dans le règlement pédagogique spécifique de la filière de rattachement (absence, retard, validation, tricherie, fraude, plagiat, etc.).

Par ailleurs, l'étudiant-e pourra être appelé à évaluer chaque enseignement qu'il a suivi. Un questionnaire en ligne anonymisé, lui sera proposé dans un souci d'amélioration continue de la qualité.

Il/Elle est aussi appelé-e à élaborer son projet professionnel et découvrir le domaine d'activité et les métiers qui l'intéressent, notamment par le biais des ressources mises à sa disposition : enseignants, SOLE, SAC, SCALES, Career Center et les rencontres avec les professionnels.

### L'INTERDICTION DU PLAGIAT ET DU COPIAGE

Tout plagiat et copiage représente une infraction. Les types de plagiats et copiages peuvent être diverses comme :

- La substitution d'un étudiant-e à ou par une autre personne lors d'examen.
- · Le copiage entre étudiants lors d'un examen.
- La réalisation d'un exercice par une autre personne que l'étudiant-e,
- Le vol ou la récupération par un quelconque moyen d'épreuves d'examen avant la date de celui-ci.

- L'usurpation et l'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui ou d'une traduction d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien, sans spécification des références et de l'origine du texte.
- La présentation d'une recherche ou d'un travail d'autrui en le faisant passer pour sien.
- La modification d'un document officiel, tel que les diplômes, relevés de notes, etc.
- Le dépôt en son nom et l'utilisation de brevets non réalisés par l'étudiant-e. Tout plagiat ou copiage donnera lieu à des sanctions strictes, pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'UM6P. Dans le cas d'attestations officielles et de diplômes, l'UM6P se réserve le droit d'intenter toute action judiciaire appropriée.

## LA RESPONSABILITÉ DE RESPECTER LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

L'étudiant-e doit respecter autrui et le règlement intérieur de l'Université. Son comportement (actes, attitude, propos) ne doit pas être de nature à :

- Porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'établissement et de l'Université
- Créer une perturbation dans le déroulement des activités de l'Université et de toute manifestation sur le campus
- Porter atteinte à la santé, l'hygiène ou à la sécurité des personnes et des biens. À ce titre, des tenues adaptées peuvent être imposées dans le cadre de certaines activités.

L'étudiant-e s'engage ainsi à :

- Être responsable de la qualité de son travail
- S'abstenir de toute forme de propagande politique ou idéologique
- Respecter la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire
- Faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de ses comportements
- Signaler à l'Université toute situation d'harcèlement quelle qu'en soit la nature (harcèlement psychologique, harcèlement moral, harcèlement sexuel, harcèlement numérique) et ce, qu'il en soit une victime directe ou en sa qualité de témoin
- Se faire l'ambassadeur de l'UM6P à l'extérieur et adopter un comportement correct en toute circonstance afin de préserver l'image de l'UM6P
- Adhérer après sa diplomation à l'association des anciens étudiants et au réseau « Alumni » afin d'apporter aide et conseil aux étudiants et aux diplômés de l'UM6P et contribuer ainsi à sa notoriété et à la transmission de ses valeurs



### LE RESPECT DES LIEUX, MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES LOCAUX., VOLS ET DÉGRADATIONS.

L'étudiant-e présent-e sur le site de l'Université doit respecter les biens matériels, propriétés de l'UM6P. Ils sont mis à la disposition de l'étudiant-e et doivent être restitués à l'issue de leur utilisation et en cas de départ ou d'absence prolongée, notamment les clés, badges, matériels informatiques et téléphoniques. Toute dégradation entrainera la remise en état des lieux aux frais de l'étudiant-e auteur de la dégradation et, le cas échéant, le déclenchement de la procédure disciplinaire, et éventuellement de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute inscription (graffitis, tags, etc...) ou apposition d'affiche en dehors des supports prévus est interdite et sera considérée comme une dégradation, pouvant donner lieu à une sanction disciplinaire et éventuellement à une poursuite judiciaire.

# LES RÈGLES DE COMPORTEMENT GÉNÉRAL, LANGAGE, TENUE VESTIMENTAIRE ET COMPORTEMENT

Le comportement et l'hygiène sont un reflet du milieu du travail et du caractère digne d'une Université. Il convient donc à l'étudiant-e :

- D'avoir une hygiène corporelle irréprochable
- De se présenter en cours dans une tenue vestimentaire correcte, d'éviter de porter des tenues inappropriées (de pyjamas, de claquettes en plastiques, etc..). Pour certaines formations, un uniforme peut être exigé.
- De s'abstenir d'arborer tout objet provocateur ou tout tatouage comportant des messages à connotation raciste, violente, religieuse, politique, faisant l'apologie de sectes, d'objets, de substances ou de messages illicites ou offensants
- De s'adresser de façon convenable et respectueuse à tous les membres de la communauté UM6P
- D'ôter son bonnet ou capuche ainsi que ses écouteurs à son entrée dans les salles de cours
- D'avoir une attitude exemplaire et un comportement honorable à tout moment, et d'être en ligne avec les valeurs de respect, d'humanisme et d'excellence prônées par l'UM6P



# SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ PUBLIQUE

L'étudiant-e se trouvant sur le domaine universitaire doit impérativement prendre connaissance et respecter les consignes d'hygiène, de sécurité et de traitement des déchets.

#### SANTÉ

L'étudiant-e est tenu-e de respecter les règles sanitaires imposées par le Health Center. Ces règles doivent être scrupuleusement appliquées par les étudiants.

#### De plus,

- Il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et en dehors des espaces dédiés disponibles sur le campus.
- L'usage de la cigarette électronique est interdit dans les locaux de travail fermés et couverts et affectés à un usage collectif.
- L'introduction et la consommation d'alcool ou de stupéfiants dans l'enceinte de l'Université sont strictement interdites.

#### **SÉCURITÉ**

- L'étudiant-e s'engage à respecter la procédure relative au droit et aux heures de sortie et d'entrée (7h – 0h).
- L'étudiant-e est tenu de respecter les consignes de sécurité notamment en matière d'évacuation en cas d'alarme, quelle qu'en soit la raison.
- L'étudiant-e est responsable de ses effets personnels sur le campus. L'UM6P ne peut être tenue pour responsable de la disparition ou de l'atteinte aux biens personnels, lesquels sont toujours réputés demeurer sous la garde de leur propriétaire ou détenteur.
- Pour limiter les risques de vol, il est recommandé de ne pas les laisser à l'abandon et de ne pas laisser d'argent ou d'objets de valeur dans les vestiaires de sport. Les objets trouvés sont à déposer sans délai au SOLE et/

ou aux services administratifs de son entité de rattachement, où ils pourront être récupérés par leur propriétaire.

• L'introduction d'armes, d'objets dangereux ou de substance toxique est strictement interdite dans l'enceinte de l'Université.

#### TRAITEMENT DES DÉCHETS

Il est interdit de jeter des déchets, papiers, cannettes, cigarettes et autres objets en dehors des emplacements prévus à cet effet. Les déchets spéciaux, notamment chimiques, biologiques ou de produits dangereux, doivent être éliminés conformément aux règles propres qui leur sont applicables.

Dans le cadre de la politique du développement durable de l'Université, l'étudiant-e est invité-e à contribuer à la réduction du volume de déchets et au respect des consignes de tri.

### ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

- L'étudiant-e doit contribuer activement aux économies d'énergie et à la lutte contre le gaspillage et privilégier les envois de courriers électroniques et les impressions indispensables en recto verso.
- Le chauffage et la climatisation doivent être arrêtés en cas d'ouverture des fenêtres.
- Les lumières et les appareils électriques doivent être éteints tous les soirs et ne doivent rester sous tension qu'en cas d'absolue nécessité.
- Toute fuite d'eau constatée doit être immédiatement signalée.